

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ ET L'INTÉGRATION

PLAN D'ACTION 2021-2022

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF



Cette publication a été réalisée par La Direction des ressources humaines en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne. Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec le avec le ministère du Conseil exécutif au communic@mce.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
et du Secrétariat du Conseil du trésor
1^{er} étage, secteur 400
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 781-9530
Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca
Site Web : www.mce.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Novembre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-90685-8 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2021

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES UTILISÉS

DC :	Direction des communications du ministère du Conseil exécutif et du Secrétariat du Conseil du trésor
DI :	Direction de l'informatique
DRH :	Direction des ressources humaines
DRM :	Direction des ressources matérielles
JIPH :	Journée internationale des personnes handicapées
OPHQ :	Office des personnes handicapées du Québec
PDEIPH :	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
SCG :	Secrétariat à la communication gouvernementale
SCT :	Secrétariat du Conseil du trésor
SQI :	Société québécoise des infrastructures
SQPH :	Semaine québécoise des personnes handicapées

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES UTILISÉS	II
1. INTRODUCTION	1
2. PORTRAIT DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF	2
3. ÉTABLISSEMENT DU PLAN D'ACTION	4
4. BILAN DES MESURES PRISES EN 2020-2021	5
5. REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE	12
6. LISTE DES OBSTACLES CIBLÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2021-2022	13
7. ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION	19
8. POUR JOINDRE LE MINISTÈRE	20

1. INTRODUCTION

Conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1), chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins cinquante personnes a l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan doit relever les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les différents secteurs d'activité ministériels et décrire les mesures prises ou envisagées pour les réduire. Dans le contexte de sa mission unique au sein de l'appareil gouvernemental québécois, le ministère du Conseil exécutif participe pleinement et activement à l'objectif d'intégration des personnes handicapées.

En plus de présenter l'engagement du Ministère à l'égard des personnes handicapées pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, le présent document fait le bilan des réalisations de la troisième et dernière année du Plan d'action 2018-2021 du Ministère à l'égard des personnes handicapées. Y figure aussi la reddition de comptes gouvernementale en lien avec la politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* (2006).

Des initiatives en matière d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes handicapées sont incluses dans ce plan d'action, en lien avec les objectifs de représentativité énoncés au Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées (Conseil du trésor, 1984).

La présente reddition de comptes a été effectuée au 31 mars 2021.

2. PORTRAIT DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

MISSION

Le Ministère exerce des fonctions particulières et uniques au sein de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décisions de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès de la première ministre ou du premier ministre ainsi que du Conseil exécutif.

Le Ministère est également responsable de certains mandats particuliers confiés par le gouvernement et il coordonne les communications gouvernementales.

CLIENTÈLES

Clientèle interne

La grande majorité des activités du Ministère concerne le personnel de l'appareil gouvernemental du Québec, soit :

- les dirigeantes et dirigeants des autres ministères et des organismes ainsi que leurs collaboratrices et collaborateurs immédiats ;
- le personnel propre au Ministère.

Clientèle externe

Les activités du Ministère ont le plus souvent trait à des questions très particulières et à des dossiers ponctuels auprès de personnes et de groupes à l'extérieur du gouvernement du Québec.

De plus, par l'entremise du Secrétariat à la communication gouvernementale, le Ministère coordonne l'ensemble des communications gouvernementales dans les ministères pour assurer la cohérence et la rigueur des actions de ceux-ci, pour favoriser le partage de bonnes pratiques et pour maximiser l'investissement public en la matière.

Ces activités s'adressent :

- aux organismes et aux groupes de la société civile ainsi qu'aux partenaires du Ministère et de ses secrétariats ;
- aux dirigeantes et dirigeants des ministères et organismes du gouvernement fédéral de même que des provinces et des territoires, ainsi qu'à leurs collaboratrices et collaborateurs immédiats ;
- à l'ensemble de la population, afin de lui permettre d'accéder à l'information gouvernementale d'une façon juste et claire.

Le Ministère offre également des services aux partenaires de ses secrétariats.

LIEUX

Le Ministère exerce ses activités principalement à Québec et à Montréal, aux adresses suivantes :

Québec

875, Grande Allée Est ;
835, boulevard René-Lévesque Est ;
1050, rue des Parlementaires ;
905, avenue Honoré-Mercier ;
900, rue D'Youville.

Montréal

770, rue Sherbrooke Ouest ;
380, rue Saint-Antoine Ouest.

BUREAUX DU QUÉBEC AU CANADA

Le Ministère, par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, compte des représentantes et représentants à Toronto, à Ottawa et à Moncton.

Dans tous ces édifices, le Ministère est locataire des aires de bureaux.

LE PERSONNEL DES DIRECTIONS DES COMMUNICATIONS

Depuis le 1^{er} avril 2015, le personnel des directions des communications des différents ministères relève du SCG. Il représente près des deux tiers de l'effectif du Ministère et est réparti dans 70 établissements qui couvrent le territoire du Québec.

Les différentes mesures mises en œuvre pour réduire les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées en lien avec l'accessibilité des lieux communs sont assumées par les ministères d'accueil respectifs. Toutefois, les mesures qui visent l'intégration des personnes handicapées au travail, dans le présent plan d'action, s'adressent à l'ensemble du personnel du Ministère.

3. ÉTABLISSEMENT DU PLAN D'ACTION

COORDONNATRICE DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Conformément à l'article 61.4 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le Ministère désigne à titre de coordonnatrice des services et du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées :

Madame France Gaudreau

Conseillère en développement organisationnel
Ministère du Conseil exécutif
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 644-7600, poste 1856
Courriel : france.gaudreau@mce.gouv.qc.ca

COMITÉ MINISTÉRIEL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

La composition du comité ministériel est périodiquement revue. Le comité est constitué de représentantes et représentants des différents secrétariats et des directions générales du Ministère, d'une personne qui a déclaré vivre avec un handicap, de collaboratrices et collaborateurs des services administratifs responsables des mesures prévues au plan d'action, ainsi que de la personne désignée à titre de coordonnatrice des services aux personnes handicapées.

Les membres du comité sont (au 31 mars 2021) :

- Samir Adjoud, de la Direction des ressources matérielles ;
- François-Éric Auger, du Secrétariat aux affaires autochtones ;
- Julien Domingue, du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes ;
- France Gaudreau, de la Direction des ressources humaines ;
- Jérôme Gosselin, de la Direction des communications ;
- Anne-Marie Labbé, du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise ;
- Melisa Lafleur-Chumacero, du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques ;
- Françoise Mailloux, du Secrétariat à la jeunesse ;
- Vicchiny Sar, de la Direction de l'informatique ;
- Jérôme Thibaudeau, du Secrétariat à la communication gouvernementale.

Le mandat du comité consiste à cibler les besoins ainsi qu'à proposer et à mettre en place des pistes de solution pour l'établissement du plan d'action.

4. BILAN DES MESURES PRISES EN 2020-2021

OBSTACLE 1

Certains espaces dans les établissements ainsi que les postes de travail peuvent s'avérer inadaptés aux besoins des personnes handicapées.

Mesure 2020-2021	Indicateur	Échéance	Résultat au 31 mars 2021
1.1 Lors d'aménagements et de réaménagements, tenir compte des conditions qui favorisent l'accessibilité des lieux pour l'ensemble du personnel.	Nombre de modifications et d'adaptations réalisées ainsi que leur description, y compris pour les besoins individuels des personnes handicapées	En continu	Mesure réalisée Tous les nouveaux aménagements (10) ont été conçus pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite.
1.2 À l'accueil d'une personne qui vit avec un handicap, lui proposer une évaluation ergonomique de son poste de travail.	Pourcentage des employées et employés vivant avec un handicap qui ont eu recours à une évaluation ergonomique de leur poste de travail au moment de leur entrée en fonction Nombre de plaintes	En continu	Mesure réalisée Aucune demande d'aménagement ergonomique d'un poste de travail n'a été faite. Aucune plainte n'a été formulée.
1.3 Poursuivre la réalisation des travaux qui visent l'aménagement accessible du Bureau du Québec à Ottawa.	Travaux réalisés	Été 2020	Mesure réalisée Travaux terminés en juillet 2020.

OBSTACLE 2

Certains documents produits par le Ministère peuvent ne pas être conformes au standard d'accessibilité.

Mesure 2020-2021	Indicateur	Échéance	Résultat au 31 mars 2021
2.1 À la demande d'une personne handicapée, fournir les documents en format adapté.	Nombre de requêtes Nombre de documents en format adapté produits Nombre de plaintes	En continu	Mesure réalisée Aucune requête n'a été formulée et par conséquent, aucun document n'a été produit. Aucune plainte n'a été formulée.

OBSTACLE 3

Les employées et employés handicapés du Ministère peuvent avoir besoin de soutien particulier pour faciliter leur intégration au travail.

Mesure 2020-2021	Indicateur	Échéance	Résultat au 31 mars 2021
3.1 Réviser le formulaire de recension des besoins utilisé lors des mouvements de personnel, de façon à faciliter l'inscription des besoins propres aux nouvelles employées et aux nouveaux employés qui ont déclaré vivre avec un handicap.	Formulaire des besoins implanté et utilisé	Mars 2021	<p>Mesure réalisée</p> <p>La mesure a été remplacée par une mesure jugée plus porteuse de résultats et de ce fait, le courriel d'accueil destiné aux nouvelles employées et aux nouveaux employés inclut maintenant une invitation aux personnes handicapées à faire parvenir à la DRH tous besoins particuliers concernant l'ergonomie ou leur intégration au travail. Cette invitation accompagne celle de remplir, de façon confidentielle, le formulaire gouvernemental d'accès à l'égalité en emploi.</p>
3.2 À l'accueil et à l'intégration de personnes handicapées nouvellement embauchées, proposer un accompagnement aux gestionnaires et leur présenter les outils ministériels.	Nombre de gestionnaires accompagnés	En continu	<p>Mesure réalisée</p> <p>Le service d'accompagnement a été offert pour les trois personnes handicapées embauchées en cours d'année.</p>

OBSTACLE 4

Les biens et les services acquis par le Ministère peuvent s'avérer inaccessibles aux personnes handicapées.

Mesure 2020-2021	Indicateur	Échéance	Résultat au 31 mars 2021
4.1 Utiliser le guide <i>L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées</i> de l'OPHQ.	Guide utilisé par la DRM et la DI Nombre de plaintes	En continu	<p>Mesure réalisée</p> <p>Guide utilisé par la DRM et la DI. Aucune plainte n'a été formulée.</p>

OBSTACLE 5

Les obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de la consultation de documents gouvernementaux, de même que les moyens susceptibles d'y remédier, peuvent être méconnus au sein du Ministère.

Mesure 2020-2021	Indicateur	Échéance	Résultat au 31 mars 2021
5.1 Effectuer un audit de la plateforme Quebec.ca pour évaluer sa conformité avec le standard sur l'accessibilité des sites Web et faire des travaux en fonction des recommandations.	Production du rapport d'audit	Mars 2021	Mesure reportée Mesure reportée au 31 mars 2022, le temps de réaliser les travaux d'implantation prévus à la mesure 5.7.
5.2 En collaboration avec le SCT, rédiger un aide-mémoire afin d'accompagner les communicatrices et communicateurs dans la mise en application des bonnes pratiques d'accessibilité dans les documents.	Aide-mémoire rédigé et diffusé	Mars 2021	Mesure réalisée Un guide et un aide-mémoire visant à aider le personnel dans la création d'un document Word accessible ont été réalisés.
5.3 Prévoir, dans le plan de formation du SCG, une formation sur la rédaction accessible à l'intention des communicatrices et communicateurs.	Formation donnée	Mars 2021 et en continu	Mesure réalisée La formation <i>Assurer l'accès aux documents pour les personnes handicapées</i> a été donnée le 18 mars 2021. 28 personnes y ont participé.
5.4 S'assurer, lors du rapatriement des sites institutionnels dans la plateforme gouvernementale unifiée Quebec.ca , que les gabarits, l'interface et les outils respectent les normes sur l'accessibilité et que le site fait mention de la possibilité, pour les personnes handicapées, d'obtenir des mesures d'accommodement afin d'avoir accès à l'information et aux services offerts.	Gabarits, interface et outils des sites rapatriés respectant le standard sur l'accessibilité	En continu	Mesure réalisée Tous les gabarits, les interfaces et les outils intégrés dans Quebec.ca respectent les normes sur l'accessibilité ou offrent une autre version.
5.5 Pendant la période de pandémie, continuer à déployer des efforts supplémentaires afin de permettre aux personnes handicapées d'avoir plus facilement accès à toute l'information.	Efforts supplémentaires déployés	En continu	Mesure réalisée Des efforts supplémentaires ont été déployés. Notamment, des documents PDF ont été transformés en pages Web. Par ailleurs, le transfert de plusieurs contenus s'est poursuivi, ainsi que le développement d'un profil de navigation destiné aux personnes handicapées.
5.6 Pendant la période de pandémie, rendre accessibles tous les contenus HTML dans la section COVID-19 de Quebec.ca .	Pourcentage des contenus HTML accessibles	En continu	Mesure réalisée Tous les contenus HTML (soit 100 %) de la section COVID-19 de Quebec.ca sont accessibles.

Mesure 2020-2021	Indicateur	Échéance	Résultat au 31 mars 2021
5.7 Lors des travaux réalisés en partenariat avec l'OPHQ quant à l'accessibilité de l'information sur les programmes et les services du gouvernement dans Quebec.ca , effectuer des tests utilisateur, analyser les résultats et déterminer la meilleure façon de rendre cette information plus facilement accessible pour les personnes handicapées.	Tests utilisateur réalisés Résultats analysés Solution définie et implantée	Décembre 2020	Mesure réalisée Des tests utilisateur ont été effectués, les résultats ont été analysés, et une solution a été définie et est en cours d'implantation.

OBSTACLE 6

Le degré de représentativité des personnes handicapées au sein du personnel du Ministère (1,3 %) est en deçà de la cible de 2 % du Programme d'accès à l'égalité en emploi.

Mesure 2020-2021	Indicateur	Échéance	Résultat au 31 mars 2021
6.1 Au moment de la dotation, présenter aux gestionnaires un tableau de suivi des candidatures qui répertorie les personnes ayant déclaré vivre avec un handicap, de même que les autres groupes cibles, et les sensibiliser quant à l'importance d'atteindre les cibles ministérielles.	Nombre de personnes handicapées embauchées	En continu	Mesure réalisée Le tableau de suivi des candidatures est transmis au moment de la dotation d'un poste. Il inclut une section visant à sensibiliser les gestionnaires quant à l'importance d'atteindre les cibles ministérielles. Trois personnes handicapées ont été embauchées.
6.2 À la publication d'un appel de candidatures qui concerne le Ministère, informer les organismes communautaires qui travaillent sur l'employabilité des personnes handicapées quant aux processus en cours.	Nombre d'organismes contactés	Lors des appels de candidatures	Mesure réalisée Sept organismes communautaires ont été informés lors de chacun des appels de candidatures suivants : <ul style="list-style-type: none"> • 18 janvier 2021 pour les conseillères et les conseillers en communication ; • 25 janvier 2021 pour les conseillères et les conseillers en production multimédia ; • 24 février 2021 pour les techniciennes et les techniciens en information.
6.3 Contacter les personnes inscrites dans la banque gouvernementale de personnes qualifiées d'agentes et agents d'information et ayant déclaré vivre avec un handicap pour connaître leur intérêt et leur disponibilité à occuper un emploi au sein du Ministère.	Nombre de personnes contactées	Lors des affichages de postes	Mesure réalisée Les onze personnes inscrites dans la banque de personnes qualifiées et ayant déclaré vivre avec un handicap ont été contactées pour les inviter à une rencontre virtuelle le 11 novembre 2020 qui visait la présentation des emplois disponibles au Ministère.

Mesure 2020-2021	Indicateur	Échéance	Résultat au 31 mars 2021
6.4 Promouvoir annuellement le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) du SCT, par une note envoyée aux gestionnaires des secrétariats et des directions du Ministère.	Note envoyée	Annuellement	Mesure réalisée Une note a été acheminée à l'ensemble des gestionnaires le 22 octobre 2020 afin de les inviter à présenter un projet dans le cadre du PDEIPH.
6.5 Publier une nouvelle dans l'intranet pour faire connaître le potentiel des personnes handicapées en tant qu'employées.	Nouvelle publiée	Automne 2020	Mesure réalisée La nouvelle a été publiée dans l'intranet le 12 mars 2021. Elle faisait notamment ressortir les avantages, pour les gestionnaires et les équipes, de miser sur la diversité.

OBSTACLE 7

La réalité des clientèles et des membres du personnel handicapés peut être méconnue des employés du Ministère.

Mesure 2020-2021	Indicateur	Échéance	Résultat au 31 mars 2021
7.1 En regard du Plan d'action en santé et mieux-être des personnes au travail 2019-2022, réaliser une consultation de l'ensemble du personnel qui travaille dans les édifices où le Ministère loue des aires de bureaux afin d'identifier des pistes d'amélioration pour les besoins des personnes handicapées.	Consultation réalisée Nombre de répondantes et répondants Taux de participation	Printemps 2021	Mesure reportée La consultation en regard du Plan d'action en santé et mieux-être des personnes au travail 2019-2022 a été reportée.
7.2 Faire de la sensibilisation dans l'intranet pour faire connaître au personnel du Ministère les obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de la consultation de documents gouvernementaux de tous types.	Nouvelle publiée dans l'intranet	Mars 2021 et en continu	Mesure réalisée Une nouvelle a été publiée le 3 juin 2020 sous le titre : « Des outils qui favorisent l'accessibilité pour toutes et tous ».
7.3 Diffuser le bilan et le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées auprès de l'ensemble du personnel et le rendre accessible sur le site Internet et dans l'intranet.	Plan d'action mis en ligne Nombre de consultations	Dès sa parution Au 31 mars 2021	Mesure réalisée Le Bilan 2019-2020 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées a été mis en ligne sur le site Internet et dans l'intranet du Ministère le 8 décembre 2020. Une manchette a été publiée à cette date. Il a été consulté 10 fois.

Mesure 2020-2021	Indicateur	Échéance	Résultat au 31 mars 2021
7.4 Faire la promotion de la Journée internationale des personnes handicapées (JIPH) et de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH).	Mise en ligne de nouvelles dans l'intranet lors de la JIPH et de la SQPH	Selon le calendrier des organismes responsables	<p>Mesure réalisée</p> <p>Dans le cadre de la JIPH, une nouvelle a été publiée le 3 décembre 2020 pour promouvoir la journée.</p> <p>Dans le cadre de la SQPH, des nouvelles ont été publiées dans l'intranet :</p> <ul style="list-style-type: none"> le 1^{er} juin 2020 : promotion de la semaine ; le 3 juin 2020 : l'accessibilité des documents ; le 4 juin 2020 : sensibilisation sur les obstacles en temps de COVID.
7.5 Communiquer avec les différents secrétariats qui ne sont pas représentés dans le comité ministériel à l'égard des personnes handicapées.	Communication réalisée Nombre de nouveaux membres dans le comité	Décembre 2020	<p>Mesure réalisée</p> <p>Les communications réalisées ont permis d'ajouter trois nouveaux membres au comité ministériel à l'égard des personnes handicapées.</p>
7.6 Tenir annuellement deux réunions du comité ministériel à l'égard des personnes handicapées.	Tenue des réunions	Annuellement	<p>Mesure réalisée</p> <p>Deux rencontres ont eu lieu. La première regroupait l'ensemble des membres du comité, tandis que la deuxième s'est tenue en sous-groupe.</p>

OBSTACLE 8

Un étage du 875, Grande Allée Est n'offre pas d'espace pour qu'une personne à mobilité réduite puisse attendre les secours en cas d'urgence.

Mesure 2020-2021	Indicateur	Échéance	Résultat au 31 mars 2021
8.1 Effectuer les suivis auprès de la SQI pour l'accessibilité du 5 ^e étage.	Suivi réalisé	31 mars 2021 (et annuellement au besoin)	<p>Mesure réalisée</p> <p>Un suivi a été fait auprès de la SQI. L'analyse d'évacuation des lieux a été finalisée. Le rapport de mise aux normes et de conformité des issues de l'édifice du 875, Grande Allée Est a été rédigé à la suite de cet examen.</p>

AUTRES MESURES MISES EN ŒUVRE

En complément aux actions réalisées dans le cadre de la dernière année du plan d'action 2018-2021, le Ministère a également réalisé les mesures suivantes :

- Un abri hivernal a été installé sur les deux rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite de l'édifice au 875, Grande Allée Est, à Québec.
- Le 10 février 2021, une nouvelle a été publiée dans l'intranet pour faire la promotion de la 7^e édition du prix *À part entière* de l'OPHQ. Les employées et employés étaient invités à participer à l'événement.
- Une formation sur la conception et la réalisation de documents accessibles avec Adobe InDesign a été offerte aux graphistes à partir du 17 février 2021. Quinze personnes y ont participé.

5. REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE

POLITIQUE D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES OFFERTS AU PUBLIC À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

En 2020-2021, aucune plainte ou demande n'a été reçue relativement aux documents ou aux services offerts au public à l'intention des personnes handicapées.

6. LISTE DES OBSTACLES CIBLÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2021-2022

OBSTACLE 1

Certains espaces dans les établissements ainsi que les postes de travail peuvent s'avérer inadaptés aux besoins des personnes handicapées.

Objectif

Réduire les obstacles dans l'environnement de travail ainsi que dans les bâtiments afin d'améliorer l'accessibilité des lieux, y compris en adaptant le poste de travail des personnes handicapées.

Mesure	Indicateur	Échéance	Responsable
1.1 Lors d'aménagements et de réaménagements, tenir compte des conditions qui favorisent l'accessibilité des lieux pour l'ensemble du personnel.	Nombre de modifications et d'adaptations réalisées	En continu	DRM
1.2 À l'accueil d'une personne handicapée qui a manifesté des besoins particuliers, lui proposer une évaluation ergonomique de son poste de travail.	Nombre et pourcentage des évaluations ergonomiques réalisées	En continu	DRH
1.3 Dans le cadre de la programmation ministérielle de formation, inviter les employées et les employés à signaler tout besoin particulier quant à l'accessibilité pour les activités réalisées hors de leur lieu de travail habituel.	Mention ajoutée dans la programmation de formation	Mai 2021 et en continu	DRH
1.4 Installer un abri hivernal sur les deux rampes d'accès de l'édifice au 875, Grande Allée Est, à Québec.	Abris installés	Début de la saison hivernale	DRM

OBSTACLE 2

Certains documents produits par le Ministère peuvent ne pas être conformes au standard d'accessibilité.

Objectif

Prendre les mesures requises pour rendre accessibles ou pour adapter les documents, conformément à l'article 26.5 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Mesure	Indicateur	Échéance	Responsable
2.1 À la demande d'une personne handicapée, fournir les documents en format adapté.	Nombre de requêtes Nombre de documents en format adapté produits Nombre de plaintes	En continu	DC
2.2 Rendre le document de l'OPHQ intitulé <i>Comment traiter une demande d'accès à un document ou à un service offert au public pour les personnes handicapées</i> disponible aux employées et employés concernés.	Document transmis	Juin 2021	DC
2.3 Diffuser une nouvelle intranet pour faire connaître les fiches de l'OPHQ sur les moyens de communication adaptés ainsi que le guide de bonnes pratiques à mettre en œuvre afin d'élaborer et de produire des documents accessibles.	Nouvelle intranet diffusée	Juin 2021	DC
2.4 Produire et diffuser un guide et un aide-mémoire pour aider le personnel dans la création d'un document Word accessible, le déposer dans l'intranet et le faire connaître à l'aide d'une nouvelle intranet.	Guide et aide-mémoire produits et mis en ligne Nouvelle intranet diffusée	Juin 2021	DC

OBSTACLE 3

Les employées et employés handicapés du Ministère peuvent avoir besoin de soutien particulier pour faciliter leur intégration au travail.

Objectif

Faciliter l'accueil et l'intégration des personnes handicapées nouvellement embauchées et sensibiliser les gestionnaires à leur rôle.

Mesure	Indicateur	Échéance	Responsable
3.1 Lors de l'envoi du courriel d'accueil aux nouvelles employées et aux nouveaux employés, inviter les personnes handicapées à faire part à la DRH de besoins particuliers pour faciliter leur intégration au travail.	Mention inscrite dans le courriel d'accueil	En continu	DRH
3.2 Lors de l'accueil et de l'intégration de personnes handicapées qui ont spécifié avoir des besoins particuliers, proposer un accompagnement à leur gestionnaire.	Nombre de gestionnaires accompagnés	En continu	DRH

OBSTACLE 4

Les biens et les services acquis par le Ministère peuvent s'avérer inaccessibles aux personnes handicapées.

Objectif

Tenir compte de la notion d'accessibilité dans le processus d'approvisionnement des biens et des services achetés et loués.

Mesure	Indicateur	Échéance	Responsable
4.1 Utiliser le guide <i>L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées</i> de l'OPHQ.	Guide utilisé par la DRM et la DI Nombre de plaintes	En continu	DRM et DI

OBSTACLE 5

Les obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de la consultation de documents gouvernementaux, de même que les moyens susceptibles d'y remédier, peuvent être méconnus au sein du Ministère.

Objectif

Sensibiliser les personnes concernées quant à l'importance de respecter les principes d'accessibilité, les former sur ces principes et les outiller.

Mesure	Indicateur	Échéance	Responsable
5.1 Effectuer un audit de la plateforme Quebec.ca pour évaluer sa conformité avec le standard sur l'accessibilité des sites Web.	Production du rapport d'audit	Mars 2022	SCG
5.2 Prévoir, dans le plan de formation du SCG : <ul style="list-style-type: none"> • une formation sur l'accès aux documents pour les personnes handicapées à l'intention des communicatrices et communicateurs ; • une formation sur la réalisation de documents accessibles avec Adobe InDesign à l'intention des graphistes. 	Formations données Nombre de personnes ayant suivi chacune des formations	Mars 2022	SCG
5.3 S'assurer, lors du rapatriement des sites institutionnels dans la plateforme gouvernementale unifiée Quebec.ca , que les gabarits, l'interface et les outils respectent les normes sur l'accessibilité et que le site fait mention des possibilités d'obtenir des mesures d'accommodement.	Respect des standards sur l'accessibilité	En continu	SCG
5.4 S'assurer, lors de la mise en ligne de nouveau contenu HTML sur la plateforme gouvernementale unifiée Quebec.ca , que celui-ci respecte le standard sur l'accessibilité des sites Web.	Respect du standard	En continu	SCG

Mesure	Indicateur	Échéance	Responsable
5.5 Transmettre une note pour rappeler aux ministères leurs responsabilités de produire et de mettre en ligne dans Quebec.ca des documents téléchargeables accessibles.	Note transmise	30 septembre 2021	SCG
5.6 Pendant la période de pandémie, déployer des efforts supplémentaires afin de permettre aux personnes handicapées d'avoir plus facilement accès à toute l'information.	Description des efforts supplémentaires déployés	En continu	SCG, en collaboration avec la DC
5.7 Continuer l'implantation de la solution établie dans le cadre des travaux réalisés en partenariat avec l'OPHQ quant à l'accessibilité de l'information sur les programmes et les services dans Quebec.ca .	Solution implantée	Septembre 2021	SCG
5.8 Effectuer une évaluation de la satisfaction par rapport aux nouveaux contenus intégrés dans Quebec.ca pour les personnes handicapées en lien avec les travaux réalisés en partenariat avec l'OPHQ en 2020-2021.	Rapport produit	Décembre 2021	SCG

OBSTACLE 6

Le nombre de personnes handicapées au sein du personnel du Ministère est en deçà de la cible de 2 % du Programme d'accès à l'égalité en emploi.

Objectif

Augmenter le nombre de personnes handicapées au sein de l'effectif à un minimum de 2 %.
 Au 31 mars 2021, le Ministère comptait 15 employées et employés qui avaient déclaré avoir un handicap, soit 1,3 % de l'effectif.

Mesure	Indicateur	Échéance	Responsable
6.1 Au moment de la dotation, présenter aux gestionnaires un tableau de suivi des candidatures qui répertorie les personnes ayant déclaré vivre avec un handicap et les sensibiliser quant à l'importance d'atteindre les cibles ministérielles.	Tableau présenté	En continu	DRH
6.2 Lors de la rencontre d'accueil des nouvelles et des nouveaux gestionnaires, les sensibiliser à l'importance d'atteindre les cibles ministérielles de représentativité des personnes handicapées dans l'effectif.	Aide-mémoire pour l'accueil des gestionnaires mis à jour Information transmise	Juin 2021 et en continu	DRH
6.3 Concevoir un outil permettant d'informer trimestriellement chaque secteur quant à l'atteinte du taux de représentativité des personnes handicapées dans l'effectif.	Outil conçu	Mars 2022	DRH

Mesure	Indicateur	Échéance	Responsable
6.4 Informer les organismes communautaires qui travaillent sur l'employabilité des personnes handicapées lors de la tenue d'un processus de qualification : <ul style="list-style-type: none"> des conseillères et conseillers en communication ; des conseillères et conseillers en multimédia ; des techniciennes et techniciens en information. 	Nombre d'organismes contactés	Au moment des processus de qualification	DRH
6.5 Afin de connaître leur intérêt et leur disponibilité à occuper un emploi au sein du Ministère, contacter les personnes handicapées inscrites dans la banque gouvernementale de personnes qualifiées : <ul style="list-style-type: none"> de conseillères et de conseillers en communication ; de conseillères et de conseillers en multimédia. 	Nombre de personnes contactées	En continu	DRH
6.6 Promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées du SCT par une note envoyée aux gestionnaires du Ministère.	Note transmise aux gestionnaires	Annuellement	DRH

OBSTACLE 7

La réalité des clientèles et des membres du personnel handicapés peut être méconnue des employés du Ministère.

Objectifs

Sensibiliser l'ensemble du personnel du Ministère quant à la réalité des personnes handicapées et consulter les personnes handicapées pour mieux connaître leurs besoins et ainsi être mieux en mesure d'y répondre.

Mesure	Indicateur	Échéance	Responsable
7.1 En regard du Plan d'action en santé et mieux-être des personnes au travail 2019-2022, réaliser une consultation afin de trouver des pistes d'amélioration pour les besoins des personnes handicapées.	Consultation réalisée	Printemps 2022	DRH
7.2 Diffuser le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022 auprès de l'ensemble du personnel et le rendre accessible sur le site Internet et dans l'intranet.	Plan d'action publié Nouvelle publiée Nombre de consultations	Au moment de son adoption	DC
7.3 Faire la promotion de la Journée internationale des personnes handicapées, de la Semaine québécoise des personnes handicapées et du concours <i>À part entière</i> .	Mise en ligne de nouvelles dans l'intranet	Selon le calendrier des organismes responsables	DC
7.4 Promouvoir les capsules d'autoformation <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> de l'OPHQ en publiant une nouvelle et en rendant les capsules accessibles par l'entremise de l'intranet ministériel.	Nouvelle intranet publiée Autoformation mise en ligne	Juin 2021	DC

Mesure	Indicateur	Échéance	Responsable
7.5 Inviter les préposées et les préposés aux renseignements à visionner les capsules d'autoformation <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> de l'OPHQ.	Nombre et pourcentage des préposées et préposés aux renseignements qui ont suivi la formation	Septembre 2021	DRH
7.6 Tenir annuellement deux réunions du comité ministériel à l'égard des personnes handicapées.	Tenue des réunions	Mars 2022	DRH

OBSTACLE 8

Un étage du 875, Grande Allée Est n'offre pas d'espace pour qu'une personne à mobilité réduite puisse attendre les secours en cas d'urgence.

Objectif

Assurer le suivi auprès des différentes parties prenantes dans la mise en place de solutions pour que les personnes en fauteuil roulant puissent attendre des secours au 5^e étage du 875, Grande Allée Est.

Mesure	Indicateur	Échéance	Responsable
8.1 Effectuer les suivis auprès de la SQI pour l'accessibilité du 5 ^e étage.	Suivi réalisé	31 mars 2022 (et annuellement au besoin)	DRM

7. ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022 est adopté par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le document sera transmis à l'OPHQ. Par la suite, le Plan d'action sera diffusé auprès des secrétariats et des directions du Ministère ainsi qu'auprès du grand public. Il sera mis en ligne dans l'intranet et sur le site Web du Ministère, comme le prévoit la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Cette démarche, qui invite le lectorat à consulter ce plan d'action en ligne sans avoir recours à l'impression sur papier, s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Une version de ce document en médias adaptés sera fournie sur demande.

8. POUR JOINDRE LE MINISTÈRE

Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte quant aux services offerts aux personnes handicapées au Ministère, contactez la Direction des communications :

Téléphone : 418 646-3021

Télécopieur : 418 528-9242

Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca

Site Web : www.mce.gouv.qc.ca

Original signé

.....
Yves Ouellet

27 octobre 2021

.....
Date

Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif

**Ministère
du Conseil exécutif**

Québec

